

NOTICE 2023 POUR LES MOBILITES A L'ETRANGER

FMMS – Relations Internationales [RI]

MOBILITES DANS LE CADRE DE PARTENARIATS FMMS

Il s'agit de mobilités encadrées à travers plus de 50 destinations : 35 en Europe, 15 à l'international.

Liste des destinations via : <https://fmm-catholille.fr/carte-des-partenariats-internationaux/>

Pour la partie Stage : c'est le format le plus répandu de mobilités pour les étudiants du 1^{er} et du 2^{ème} cycle FMMS. Il est sécurisant et apporte le plus de lien avec vos apprentissages et objectifs pédagogiques. Il doit s'anticiper au moins 6 mois à l'avance.

Pour la partie Etudes, les demandes doivent s'anticiper au moins 1 an à l'avance.

Pour la maieutique et les sciences infirmières, les dates de stages sont à déterminer avec les référent.e.s pédagogiques AVANT chaque demande de mobilités, au moins 6 mois à l'avance.

Pour la médecine :

- Le premier cycle a une période figée de stages en mai/juin de chaque année
- Le second cycle peut candidater sur des périodes de stages d'automne et de printemps, selon les examens prévus.

Une mobilité à l'étranger pour le 1^{er} semestre 2023 [de janvier à juillet] : Comment candidater ?

Des séances d'informations vont se dérouler courant septembre 2022 et un formulaire on-line [Mobility On-line] sera ouvert du 1er octobre au 16 octobre 2022 (inclus) pour indiquer 3 choix de destination pour les filières médecine et maieutique.

Pour les mobilités L2/L3 et les rapprochements familiaux : des dossiers sont disponibles fin septembre via Agora.

Une mobilité à l'étranger pour le 2^d semestre 2023 [de septembre à décembre] : Comment candidater ?

Pour les étudiant.e.s en médecine et en maieutique 2^d cycle, et les sciences infirmières, il est possible d'organiser une mobilité de septembre à décembre 2023 (hors vacances de Noël).

Ces dossiers sont disponibles sur demandes au bureau RI. Pour la maieutique et les sciences infirmières, les référent.e.s pédagogiques doivent être concertés en amont.

MOBILITES HORS DU CADRE DE PARTENARIATS FMMS

Ces demandes sont soumises à validation de l'équipe pédagogique et de l'équipe RI. Leurs réalisations sont conditionnées à un rapprochement familial proche (parents), dans un pays culturellement et linguistiquement maîtrisé par l'étudiant.e, et sans conditions restrictives d'accès selon le Ministère des Affaires Etrangères en France. **Ces dossiers sont disponibles sur Agora.** Pour la maieutique et les sciences infirmières, les référent.e.s pédagogiques doivent être concerté.e.s en amont.

/ LES FACULTÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE /

60 boulevard Vauban • CS 40109 • 59016 Lille Cedex • T. +33 (0)3 20 33 41 30 • fmm@univ-catholille.fr • fmm-catholille.fr

FACULTÉ LIBRE DE MÉDECINE & MAIEUTIQUE • INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE (ICL) • ASSOCIATION 1875 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
ET ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (EESPIG) n° 2015

60 BOULEVARD VAUBAN • CS 40109 • 59016 LILLE CEDEX • FRANCE • SIRET 775 622 240 00013 • CODE APE 8542 Z

N° TVA Intracommunautaire FR 66 775 624 240 • Organisme de formation enregistré sous le n° 31 59 00668 59

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du correspondant informatique et libertés de l'Institut Catholique de Lille.

MOBILITES DANS LE CADRE DE LA PROMOTION L2 ET L3 SCIENCES POUR LA SANTE

Des mobilités pédagogiques à l'étranger sont possibles au cours de votre Licence 2 et 3.

Veuillez-vous rapprocher de votre secrétariat pédagogique et du bureau RI pour tout renseignement préalable.

Une demande de mobilité se prépare au minimum 4 mois à l'avance. Un dossier spécifique est disponible sur Agora : [RI - Formulaire Mobilité FMMS - L2-L3](#)

MOBILITES DANS LE CADRE D'UNE CESURE

Pour la partie Césure, les demandes sont à formaliser par dossier (sur Agora) à partir de début septembre-décembre, jusqu'à fin mars de l'année suivante.

Pour la maïeutique, les projets de césures sont possibles uniquement à partir du second cycle. Un RDV est à formaliser au préalable avec la Vice-Doyenne Maïeutique, Madame Vaast, puis avec le bureau des Relations Internationales.

Pour les sciences infirmières, un RDV est à formaliser avec les responsables de filière AVANT chaque demande, puis avec le bureau des Relations Internationales.

POINTS D'ATTENTION

Pour TOUS les étudiants en médecine, maïeutique et les sciences infirmières :

- Une mobilité ne peut PAS se dérouler si des examens, des rattrapages, des ED ou TD sont prévus durant la période de stage.
- Une mobilité ne peut PAS se dérouler durant les fermetures administratives de la FMM (vacances de Noël et vacances d'août).
- Les demandes réalisées hors du calendrier académique et sans respect des consignes indiquées ne pourront être traitées.
- Pour tout projet de mobilité à l'international, un passeport en cours de validité (à plus de 6 mois après la date de votre retour) est un préalable indispensable.

Aucune dérogation ne sera possible sur ces points.

CONTACT : Karine.zaborowski@univ-catholille.fr




FACULTÉ DE
MÉDECINE, MAÏEUTIQUE,
SCIENCES DE LA SANTÉ

Karine ZABOROWSKI
Chargée des Relations Internationales
International Relations Officer
T. 03 20 13 41 81 • P. 06 73 45 04 00
www.fmms.fr
Rejoignez-nous sur :  @fmmslille

/ LES FACULTÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE /

/ LES FACULTÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE /

60 boulevard Vauban • CS 40109 • 59016 Lille Cedex • T. +33 (0)3 20 13 41 30 • fmms@univ-catholille.fr • fmms-catholille.fr

FACULTÉ LIBRE DE MÉDECINE & MAÏEUTIQUE • INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE (ICL) • ASSOCIATION 1875 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
ET ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (EESPIG) n° 2015

60 BOULEVARD VAUBAN • CS 40109 • 59016 LILLE CEDEX • FRANCE • SIRET 775 626 240 000 13 • CODE APE 8542 Z

N° TVA Intracommunautaire FR 66 775 624 240 • Organisme de formation enregistré sous le n° 31 59 00668 59

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du correspondant informatique et libertés de l'Institut Catholique de Lille.